Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 72 (1936)

Heft: 32

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LXXIIe ANNÉE — No 32 5 SEPTEMBRE 1936

ÉDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : *Rapport sur l'activité du Bureau. — F. I. A. I. — Compte rendu du Congrès.* — VAUD : *Places au concours. — Nécrologie. — Maîtresses enfantines. — Directeurs de chorales. — Film de la route. — Camp des éducatrices.* — GENÈVE : U. I. P. G. - DAMES : *Communiqué.* — NEUCHATEL : *Fonds scolaire. — Chez nos voisins : France.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : ED. VITTOZ : *Langue d'aujourd'hui, langue de demain. V. Néologismes de mots.* — INFORMATIONS : *Programme de cours au Conservatoire de Lausanne. — Une propagande originale des sociétés coopératives.* — PRATIQUE : P. H. : *Centre d'intérêt : L'oiseau. — II. Le nid : les métiers mis à réquisition pour sa construction.*

PARTIE CORPORATIVE

RAPPORT
sur l'activité du Bureau S. P. R.

Rectifications (Voir *Educateur*, No 31).

Notre excellent ami, M. P. Bœsch, président du S. L. V., attire aimablement notre attention sur quelques erreurs qui se sont glissées dans notre Rapport de gestion et que nous nous empressons de rectifier en nous excusant auprès de notre correspondant :

P. 519, ch. 6. **Commission suisse pour l'étude des questions scolaires d'ordre général.** — Le titre exact est *Kommission für interkantonale Schulfragen des S. L. V.* Cette Commission pour l'étude des questions scolaires intercantonales, instituée par l'assemblée des délégués de 1933, est — rendons à César ce qui est à César — une des Commissions permanentes du S. L. V. Le « patronage » du département fédéral de l'Intérieur n'est accordé qu'à une partie de l'activité de cette Commission, soit aux « Tableaux scolaires ». La série concernant la circulation a été éditée avec le concours de l'Automobile-Club suisse sans aucune participation du département fédéral. Ce n'est que l'an dernier, sur l'initiative de M. Gerhard, président de la dite Commission, que le département fédéral de l'Intérieur a bien voulu attribuer une partie d'un crédit budgétaire (pour les intellectuels et artistes chômeurs) à la réalisation du plan en question. Les tableaux édités en 1936, dont *L'Educateur* a commencé la présentation, ne sont pas les derniers, mais les premiers des séries à paraître successivement.

P. 520. Ch. 9. **Fribourg et Valais.** — Il existe une section, « Fribourg », du S. L. V. qui compte 61 membres (2 délégués) de la partie allemande de ce canton (Morat, Chiètres, etc.).

F. I. A. I.

Message de l'Association des Instituteurs espagnols (Asociacion Nacional del Magisterio Primario) au Congrès de Genève.

Au cours de la dernière séance du Congrès, le 11 août, le secrétaire Lapierre donna connaissance de la lettre suivante :

Chers collègues du monde entier,

Tandis que vous travaillez en commun dans cette ville de la paix universelle qu'est Genève, tandis que vous discutez les problèmes éducatifs de caractère international dans le désir de conférer à la vie plus de justice et plus d'humanité, tandis que vous vous efforcez de renouer les liens de la collaboration universelle, nous autres Espagnols, par la volonté du destin, nous livrons une bataille sanglante pour reconquérir par le sacrifice de la vie ce qui était considéré comme le libre exercice du droit de citoyen, patrimoine de tous les pays civilisés.

Notre lutte, bien qu'elle soit circonscrite par les frontières nationales et qu'elle se déroule entre Espagnols, a un retentissement international si on analyse avec impartialité ses origines et ses conséquences.

En ce moment, l'Anti-Espagne lutte contre la véritable Espagne. L'Anti-Espagne est constituée par les fils du privilège, par les défenseurs de la tyrannie politique, par les matamores militaires, par un scandaleux traditionalisme, par ceux qui vendent, sans scrupules, leur conscience, c'est-à-dire, en somme, par tout ce qui en Espagne constitue l'ignominie. Des forces destructrices et des éléments de décomposition y animent ceux qui ont pris les armes contre la véritable Espagne : laborieuse, démocratique, amie du progrès, libre et indépendante.

La lutte présente, comme vous le voyez, chers collègues, est plus angoissante qu'un simple épisode douloureux et sanglant. Avec elle se joue le sort d'une série de valeurs qui constituent la structure de notre pays, et nous tenons à l'honneur d'offrir au monde entier un exemple de civisme et d'héroïsme dans la lutte contre les pouvoirs illégitimes nés d'une volonté de violence.

Le peuple espagnol donne sa vie généreusement pour la défense des libertés publiques et pour un idéal moral élevé qui correspond à celui qui tient aux idées les plus sacrées. Syndicalistes, communistes, socialistes, républicains et membres du cartel de gauche, guidés par un idéal commun, collaborent avec une ténacité délibérée, opposent la plus haute barrière humaine contre l'instauration de la tyrannie fasciste. Et le fascisme ne s'instaurera pas, parce que le peuple espagnol, par un esprit élevé et par sa ferme décision, ne permettra à aucun régime politique de s'établir, s'il ne naît pas par la volonté populaire.

Collègues de tous les pays du monde, le délégué espagnol de l'Asociacion Nacional del Magisterio Primario au Congrès de la Fédération internationale des Associations d'instituteurs, au lieu d'être avec vous, travaillant à créer une atmosphère de paix entre les peuples, est empêché de participer à vos travaux, parce qu'il se voit obligé, comme tout bon Espagnol, de lutter avec douleur pour un régime de liberté et de justice.

Au cri de : « Paix à tous les peuples et guerre aux tyrans ! », le peuple espagnol s'est levé et le moment s'approche où il ne restera sur le sol espagnol aucun des fauteurs de la tyrannie.

Les raisons que je viens d'exposer sont suffisantes, chers collègues de tous les pays, pour justifier mon absence aux réunions du Congrès de la F. I. A. I. Bien qu'absent par la nécessité qu'imposent les circonstances, je suis en pensée avec vous, et avec vous je partage l'idéal pacifique et les sentiments nobles et élevés de la liberté humaine.

Recevez tous l'accolade fraternelle de vos collègues d'Espagne, et nous

envoyons à chacune de vos patries le salut le plus cordial de la République démocratique d'Espagne.

Pour l'*Asociacion Nacional del Magisterio Primario :*
Le Président : Alberto Lopez CASERO.

Sur la proposition de M. Vlasak, délégué de la Tchécoslovaquie, la résolution suivante fut votée :

« A l'heure où la République espagnole traverse des épreuves douloureuses, les délégués des associations nationales d'instituteurs, réunis en congrès à Genève, adressent un salut cordial à leurs collègues d'Espagne, souhaitent une solution heureuse du conflit qui divise leur patrie, expriment le vœu que le corps enseignant espagnol puisse reprendre son effort pour le progrès culturel et social de son peuple, pour la démocratie et pour la paix. »

COMPTE RENDU OFFICIEL DU CONGRÈS

Nous rappelons que ce compte rendu sera envoyé d'office à tous les participants au Congrès ; l'envoi se fera très probablement au début d'octobre.

Les non participants obtiendront *gratuitement* ce compte rendu, en s'inscrivant, par carte postale, auprès de *M. F. Jung, secrétaire des Ecoles, au Locle.*

Par suite des vacances, le délai d'inscription, fixé primitivement au 31 août, a été reporté au *15 septembre.* Le tirage de la brochure étant nécessairement limité, il ne pourra être répondu aux demandes tardives.

VAUD

PLACES AU CONCOURS

Jusqu'au 8 septembre :

Maîtresse ménagère : Château-d'Œx. — *Maîtresse enfantine :* Nyon.

Jusqu'au 11 septembre :

Instituteur : Berolle. — *Institutrices :* Montherod ; Provence (Nouvelle-Censière).

Jusqu'au 15 septembre :

Institutrices : Corcelles près Payerne ; L'Isle. — *Maîtresse d'ouvrages :* Prahins.

NÉCROLOGIE

† **Valentine Borgeaud.** — C'est une jeune que l'Alpe avait attirée et que l'Alpe a tuée impitoyablement dans les circonstances que vous savez.

Sortie de l'Ecole normale en 1928, notre collègue fut nommée en automne de la même année à St-Légier après des remplacements à Begnins et aux Avants. Puis en 1933 ce fut le retour à Lausanne ; elle y revenait comme institutrice après y avoir accompli, comme élève, toutes ses classes primaires.

A Saint-Paul où, malgré les vacances, une assistance nombreuse d'amis et de collègues avait tenu à témoigner sa sympathie à la mère et à la sœur de V. Borgeaud, prirent successivement la parole MM. Wanner, pasteur, Aubert, inspecteur scolaire, et le représentant de la S.P.V., qui rappelèrent les belles qualités de celle que nous regrettons tous. B. B.

† **Annette Bron.** — On lui a rendu les derniers devoirs à St-Saphorin le 18 juillet dernier. Brevetée de 1885, elle a enseigné d'abord quelque temps à Rivaz,

puis à Clarens pendant 34 ans. Collègue aimée et écoutée, elle fut déléguée S. P. V. et remplit ces fonctions de 1911 à 1915.

† **Marius Skawronski.**— St-Légier lui a fait des funérailles imposantes. C'est qu'il aimait ce milieu campagnard et y a travaillé beaucoup depuis sa retraite comme secrétaire municipal et secrétaire de la Fédération laitière. Il avait du reste enseigné dans la même commune de 1883 à 1919 et en était bourgeois d'honneur.

† **Francois Isabel.** — Il s'est éteint à Chesières à 78 ans. Breveté de 1879, il a fait toute sa carrière à Villars-sur-Ollon. Passionné d'histoire, il s'est intéressé aux archives de Bex ; il a collaboré à diverses publications et spécialement au *Dictionnaire historique.* Le folklore des Alpes vaudoises n'avait pas de secrets pour lui.

Nous joignons nos hommages respectueux à ceux que les journaux ont publiés à la mémoire de ces estimés collègues, membres honoraires de la S.P.V.

L. Cz.

ASSOCIATION DES MAITRESSES D'ÉCOLES ENFANTINES

Assemblée générale annuelle, *samedi 12 septembre 1936,* Ecole normale, salle de dessin.

Ordre du jour : 9 h. 15 : Séance administrative ; 10 h. 30 : Cours de dessin, par Mlle Guignard ; 14 h. 30 à 17 h. 30 : Reprise du cours.

Apporter papier, gomme, crayon noir tendre, crayons de couleur.

Congé officiel accordé par le Département aux participantes qui devront, cependant, s'entendre au préalable avec leurs commissions scolaires.

ASSOCIATION VAUDOISE DES DIRECTEURS DE CHORALES

La *journée annuelle* est fixée au *mercredi 23 septembre prochain.* Elle comportera *quatre séances* du plus haut intérêt à la veille de la reprise du travail : une causerie de *M. R. Vuataz* sur ce sujet : « Que faire pour comprendre la musique moderne ? » ; une séance de *M. Ernest Bauer,* ténor, sur la technique vocale, l'émission et la sonorité dans un ensemble choral ; une causerie de *M. Ch. Mayor,* qui développera cette idée : « Comment cultiver le sens harmonique des chanteurs ? » (à propos de la présentation d'un traité de chant choral) ; et enfin des exercices de direction (études chorales de M. Vuataz), sous la surveillance de l'auteur.

Comme d'habitude, chaque membre de l'Association recevra incessamment le remboursement prévu par les statuts. Ce pli contiendra la musique et tous les renseignements nécessaires.

Tous les directeurs ou futurs directeurs qui désireraient faire partie de l'Association sont priés de s'inscrire le plus tôt possible auprès de *M. Louis Carrard, instituteur, villa Vespera, Pully.* *Le Comité.*

FILM : LA ROUTE

M. Aubort, l'agent Pro Juventute de la « Sécurité », qui parcourt le canton pour enseigner aux enfants, et par eux aux parents, à bien circuler, a présenté le 1er juillet au Comité de l'*Ecolier Romand,* le film nouveau intitulé *La Route.* Bande complète que tous nos écoliers verront si demande en est faite à *Pro Juventute.*

Le piéton, l'automobiliste, le cycliste sont sur l'arène aux prises avec les passages cloutés, les places à traverser, les rues et les trottoirs à suivre sur la droite... Un St-François en plein midi nous effare, et pourtant tout s'y passe bien ; l'accident nécessaire de notre histoire « vécue » arrive ailleurs, par imprudence et loin d'un agent.

Le film est présenté au moyen d'un appareil Baby construit par la maison Paillard et donné l'an dernier à *Pro Juventute*. Geste ou plutôt don de valeur : 600 fr. Merci au généreux commerçant qui a rendu ainsi un très grand service à nos enfants et à tous ceux qui s'en occupent. L. Cz.

CINQUIÈME CAMP DES ÉDUCATRICES A VAUMARCUS

Pour la cinquième fois, le Camp des Educatrices de la Suisse romande groupa, sur la colline de Vaumarcus, une joyeuse cohorte de participantes.

En face d'un spectacle de la nature tout de douceur et d'unité, invitant à la méditation, nous avons mis en commun nos doutes, nos difficultés, nos espérances et nos certitudes. Ceci dans un esprit de simplicité, de confiance réciproque, de vérité, qui fait d'un camp une source de vie où l'âme, souvent plus fatiguée que le corps, puise une force nouvelle pour les conquêtes à venir.

Les bains, jeux divers, promenades dans la forêt, « corvées » au milieu des chants et des rires, autant d'occasions de former et consolider de belles amitiés.

Des divers travaux présentés, tous captivants, nous voulons retenir surtout celui de Mlle Lydia Muller, du « Service médico-pédagogique valaisan ». Après la lutte souvent très dure que la femme soutint pour la conquête de ses droits, il est bon d'examiner les erreurs commises et de chercher quel est le seul but vrai et conforme : prendre conscience de ce que nous sommes et nous préparer toujours mieux à notre rôle de femme.

M. Rivier nous entretint du problème social actuel et comment essayer d'apporter une solution au désarroi où notre génération se débat. Puis M. Centlivres, dans un beau et riche travail sur la Réforme, plus particulièrement la « Dispute de Lausanne », affermit nos convictions et notre foi de protestantes. Enfin, la causerie pleine d'esprit de Mlle Juliette Ernst : « Le théâtre de Giraudoux », fit fuser les rires d'un auditoire charmé autant par la malice et l'imprévu des propos, que par la grâce de la conférencière.

Que « l'esprit de la Colline » nous anime et nous renouvelle tout au long de l'année. UNE CAMPEUSE.

GENÈVE

U. I. P. G. — DAMES

COMMUNIQUÉ

Prière aux collègues genevoises de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de leur présidente : *Mme Miffon, Gros Chêne, Petit-Lancy* (tél. 47.921).

NEUCHATEL

FONDS SCOLAIRE

Dans sa séance du 28 juillet, le Comité du Fonds scolaire a pris connaissance du rapport d'expertise présenté par son auteur, M. O. Schmidt, actuaire de la Caisse cantonale d'assurances.

Ce rapport d'une centaine de pages démontre que l'état financier du Fonds

est « presque désespéré » et qu'aucune institution similaire placée dans les mêmes conditions n'aurait chance de subsister. Nous nous attendions à des conclusions pessimistes, mais nous ne pensions pas que la situation serait aussi alarmante.

Les calculs de l'expertise accusent un déficit technique de dix millions de francs. Il faudrait donc constituer cet énorme capital et l'ajouter à la valeur actuelle de notre fortune et de nos ressources pour que l'institution soit en mesure de faire face à toutes ses obligations comme cela est requis de toute entreprise d'assurance placée sous le contrôle de la Confédération.

Impossible d'envisager le relèvement de l'institution par ce moyen ; cela nécessiterait des cotisations de 3344 fr. ou une baisse des prestations d'environ 65 %. C'est ailleurs qu'il faut chercher le salut. L'expert envisage deux solutions.

La première consisterait à obtenir tant en augmentation de recettes qu'en diminution de dépenses une somme annuelle de 273 000 fr., ce qui permettrait de faire face aux prestations en cours et au paiement des rentes échues mais non réclamées. Il y a en effet 24 instituteurs et 24 institutrices qui sont en droit de prendre leur retraite, mais qui restent dans l'enseignement. Ces 48 ayants droit peuvent se retirer d'un moment à l'autre et le Fonds doit avoir à disposition l'argent nécessaire au paiement de ces 48 pensions nouvelles, comme si elles étaient exigibles d'un jour à l'autre ; le montant de cette dépense a été évalué à 150 000 fr. Théoriquement donc, il faut procurer au Fonds une nouvelle disponibilité de 273 000 fr. pour lui permettre d'éviter tout déficit comptable et lui permettre même d'amortir le gros déficit technique de 10 millions, mais, bien entendu, à une cadence extrêmement lente. Tous nos efforts doivent tendre vers cette solution, qui comporte une refonte de l'institution et la perspective de sacrifices qui paraissent dépasser les possibilités actuelles. La diminution des pensions futures, en particulier, nous conduira par étapes vers cette somme de 273 000 fr. exigée par la technique.

Aussi, l'expert laisse-t-il entrevoir une solution moins radicale, mais momentanément suffisante, dans laquelle on peut faire partiellement abstraction de la réserve théorique de 150 000 fr. En effet, les 48 pensions échues ne tomberont pas à la charge du Fonds d'une seule fois, mais par échelonnement. D'autre part, les décès viendront compenser dans une certaine mesure les dépenses nouvelles. Dans ces conditions, on pourrait, provisoirement, se borner à récupérer une somme d'au moins 175 000 fr., par année, grâce à quoi on pourrait en tout cas éteindre le déficit comptable et peut-être atténuer le déficit technique. Mais, n'allons pas trop loin dans nos espoirs et rappelons-nous que le déficit au 30 juin de cette année atteignait déjà la somme de 50 000 fr. Vraisemblablement, d'après les évaluations du caissier du Fonds, l'excédent des dépenses atteindra 120 000 fr. à la fin de 1936. Et cette somme s'enflerait encore à l'avenir, si nous n'y mettions le holà. En tout état de cause, on peut donc considérer que l'apport de 175 000 fr., à titre de ressource nouvelle, n'est qu'un minimum.

Il est en outre urgent de fournir ce nouveau viatique au Fonds, car les trois premiers exercices déficitaires (1933-1935) ont fait diminuer le capital de 132 000 fr. En y ajoutant le déficit présumé de 1936, notre fortune aura baissé d'un quart de million à la fin de l'année courante. A plus d'une reprise, il y a eu des difficultés de trésorerie ; il a fallu négocier des titres ou demander des

avances à l'Etat pour payer les pensions. Le moratoire accordé à plusieurs de nos communes met également nos finances en fâcheuse posture. Notre portefeuille contient pour 258 500 fr. d'obligations émises par les communes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, ce qui représente une carence de 9540 fr. pour les intérêts. En pareil cas, l'expert estime que le Fonds devrait recevoir un subside extraordinaire à titre d'avance. Nous ne pouvons que souscrire à ce sage postulat. Il faut souhaiter que l'Etat ne recoure pas aux mêmes mesures que les communes obérées, sinon il faudrait immédiatement trouver de nouvelles ressources. Nous possédons, en effet, pour 1 096 000 fr. de titres concernant l'Etat de Neuchâtel, soit le 37 % de notre capital. On peut imaginer la catastrophe qui résulterait pour toutes les institutions de prévoyance et pour la nôtre en particulier d'un moratoire accordé à l'Etat.

L'intérêt de nos capitaux a sensiblement baissé, il est de 3,74 % contre 4,82 % en 1926. Dans ses calculs, l'expert a tenu compte d'un rendement de 3 ½ %, taux admis par les entreprises d'assurances. Le dernier bilan technique avait été établi sur un rapport de 4 ½ % ; c'était évidemment trop élevé.

Parmi les causes qui ont mis à mal nos ressources, le rapport ne manque pas de citer les suppressions de classes dont j'ai, moi-même, déjà parlé à plus d'une reprise. Il constate que de 1926 à fin 1935, le nombre des sociétaires a passé de 493 à 439 ; diminution, 54. Il serait équitable que le Fonds reçoive de l'Etat et des communes l'équivalent des cotisations perdues. Chaque suppression de poste est une opération avantageuse pour les caisses publiques ; par contre, elle est doublement onéreuse pour le Fonds ; ses ressources diminuent et le nombre des retraites augmente. L'Etat a même fait d'instantes démarches encore tout récemment pour hâter certaines retraites, ce qui contribue à grever encore les finances du Fonds. Or, celui-ci n'a pas à subir les conséquences de décisions dans lesquelles il n'intervient pas. Il est vrai que l'Etat s'est mis à rembourser au Fonds 660 fr. par poste supprimé depuis 1933 ; cela n'est pas suffisant, et plus d'une fois j'ai fait remarquer qu'on n'aurait pas dû laisser dans l'ombre la période 1926-1932. D'autre part, les suppressions continuent ; quinze classes ont déjà disparu en 1936 ; pour la période 1937-1941, l'expert prévoit la fermeture de 64 classes. Il envisage, pour que le Fonds soit dorénavant à l'abri de ces fluctuations, une stabilisation des subventions officielles qui tiendra compte à la fois du passé et de l'avenir.

D'autres revisions sont du reste nécessaires. Le rapport constate qu'un trop grand nombre de personnes étrangères à l'institution émargent ou ont le droit d'émarger à son budget. En vertu de l'art. 36 de la loi, 250 personnes, pères, mères, frères, sœurs, qui sont à la charge des assurés, peuvent être mises au bénéfice d'une indemnité. Le Fonds a ainsi le caractère d'une œuvre philanthropique qui n'est pas compatible avec ses ressources. On doit se mettre dans l'idée qu'il est devenu une pure affaire d'assurances et qu'il faut le débarrasser de tout risque étranger à son but qui est limité par l'article 1er aux pensions de retraite, d'invalidité et rentes aux veuves et orphelins. Les sociétaires qui désireraient assurer des secours à leurs parents ou collatéraux devront s'adresser à une compagnie d'assurances.

Le chiffre de la pension de retraite devra être modifié ; l'expert estime qu'il ne devrait pas dépasser le 70 % du traitement ; aucune caisse de retraite ne va au delà de ce taux. Or la retraite de 3600 fr. représente pour l'institutrice

le 90 % de son traitement maximum actuel et le 58 % de celui de l'instituteur célibataire. Cette disproportion doit être corrigée.

Au sujet des nouvelles conditions de la retraite, M. Schmidt fait remarquer que pour des cotisations égales, la pension des instituteurs doit être supérieure à celle des institutrices. Toutes les compagnies d'assurances qui s'occupent de rentes-vieillesse ont dû, depuis quelques années, relever leurs tarifs pour le groupe féminin ; l'augmentation s'élève jusqu'à 20 %. Cette différenciation est la conséquence du fait que les probabilités de vie sont plus élevées pour la femme que pour l'homme. La longévité est donc un privilège coûteux aux yeux d'un actuaire ; il faut que les intéressés en prennent leur parti et se soumettent à la loi du chiffre.

Le fait est du reste confirmé par des comparaisons que nous trouvons à la page 82 du rapport d'expertise. La part de la fortune du Fonds qui reviendrait aux instituteurs, soit 1 394 000 fr. dépasse de 8 % la valeur des prestations en cours dont le montant est de 1 288 000 fr. Pour le groupe des institutrices, la situation est beaucoup moins bonne ; la part proportionnelle de la fortune, soit 1 489 000 fr. ne représente que le 36 % des prestations féminines en cours ; montant 4 073 000 fr. Le premier groupe, malgré la charge supplémentaire que représente la pension aux veuves, est en meilleure posture que le second et pourrait à la rigueur se suffire, en raison surtout d'une longévité plus faible.

Mais il ne s'agit pas de se séparer ; bien au contraire, nous avons à rechercher ensemble les moyens de sortir immédiatement de l'impasse. Toutes les modifications qui seront apportées au régime des pensions ne constituent qu'un remède à échéance lointaine ; or nous avons besoin d'un antidote à effet immédiat, autrement dit il faut trouver pour le prochain exercice la somme approximative de 175 000 fr. dont il a été question plus haut.

Pour les pouvoirs publics, nous avons déjà dit qu'ils auront l'obligation de bloquer leurs allocations en tenant compte dans une mesure beaucoup plus élevée des postes supprimés ou à supprimer. Mais le gros effort devra être fourni par les assurés et les retraités. L'expert préconise une augmentation de cotisation de 40 fr. La Caisse des retraites ne sera pas faite selon un taux uniforme. Une discrimination s'impose qui tiendra compte du minimum d'existence, des charges et surtout de l'actif actuariel de chaque pensionnaire. On demandera donc aux rentiers un sacrifice inversement proportionnel à leurs apports.

Il ne m'est pas possible d'entrer dans le détail de ces opérations de renflouement. Tous les renseignements seront donnés dans les dix conférences préparatoires organisées par le Comité du Fonds avec le concours de la S. P. N. M. Schmidt et le secrétaire-caissier du Fonds assisteront à chacune de ces réunions dont quelques-unes auront eu lieu au moment où paraîtra ce compte rendu, qui n'a pu trouver place, plus tôt, dans notre organe corporatif.

J.-Ed. M.

CHEZ NOS VOISINS

FRANCE

L'actuel ministre des Affaires étrangères, M. Yves Delbos, est fils et petit-fils d'instituteurs primaires. Lui-même est professeur de littérature.

Mme Suzanne Lacorre, une des trois femmes-ministres dans le cabinet Blum est une institutrice qui durant de longues années s'est occupée dans le département de l'Ariège de l'enfance malheureuse, créant et présidant nombre d'œuvres.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

LANGUE D'AUJOURD'HUI, LANGUE DE DEMAIN

V. Néologismes de mots.

Par opposition au néologisme de sens. Et nous réserverons pour une autre fois les emprunts aux idiomes étrangers, ainsi que le problème des expressions régionales ou argotiques.

Organisons un « plébiscite ». Négligeant les modifications que subissent et l'orthographe, et l'emploi des temps ou des modes, et la prononciation, rangeons sous quatre chefs les innovations en cause ici :

1. termes nouveaux français, dont la plupart sont des composés, ou surtout des dérivés ;
2. emprunts à l'étranger, aux dialectes, à l'argot ;
3. acceptions nouvelles, soit par glissement de sens (alternative), soit par création inattendue (avatar) ;
4. syntaxe, construction, style.

Demandons, à ceux que préoccupent ces problèmes, dans quel ordre d'importance ils classeraient ces quatre éléments, et lesquelles de ces innovations ils réprouvent particulièrement.

Pour moi, je mets en premier mon 3, acceptions nouvelles ; et en second, mon numéro 4, modifications syntaxiques ; mais je suis bien sûr que la majorité des votants se récrierait, et se prononcerait pour l'ordre adopté ci-dessus : en premier, les créations de mots, et en second, les emprunts.

Je n'en veux pour preuve que l'âpreté des propos échangés au sujet de *émotionner* ou de *agissements*, signalés dans mon premier article. Ou les diatribes de plusieurs écrivains concernant le succès de *directives* (c'est un péché de lèse-langue. E. C.) ; le mot est incontestablement utile, il comble une lacune ; seulement, il nous vient... d'Allemagne. Cela n'a pas empêché l'Académie de lui donner asile.

Ou la correspondance aigre-douce échangée jadis dans un journal à propos de *acquisiteur ;* au grand dam de ceux qui avaient vociféré, il en est ressorti ceci : l'acquisiteur n'est ni un acheteur, ni un acquéreur ; il a, dans certains commerces, une fonction spéciale, bien déterminée (je vous fais grâce de la définition).

Si ce terme, purement professionnel, technique — tout comme *matériau* déjà cité — menaçait de concurrence *acheteur* ou *acquéreur*,

on comprendrait qu'un champion de la « pureté » se fût ému ; mais ce n'a jamais été le cas jusqu'à maintenant, et ne l'était pas, *a fortiori*, il y a vingt ans ; alors, pourquoi le clouer au pilori ?

Pourquoi ? Parce que c'est un mot nouveau ; et que *tout mot nouveau fait sur « certains défenseurs de la langue » l'effet du châle rouge sur le taureau !*

* * *

Or il importe ici, plus que dans tout autre chapitre, de lancer un triple garde à vous.

a) *Quelle que soit l'opposition soulevée par l'intrusion d'un terme nouveau, il a grand'chance d'être accepté* tôt ou tard. Saviez-vous, et croiriez-vous, que des grammairiens célèbres ou des écrivains de premier ordre ont condamné *exactitude, persifler, gamin ?* pour ne signaler que quelques exemples cités par M. Sensine.

C'est à cette catégorie plus qu'à toute autre que s'applique une observation du professeur Dubray, dans sa charmante brochure *le Roman des mots : « Les fautes et incorrections* de langage sont un peu comme les fées du temps jadis ! elles se présentent d'abord sous des apparences choquantes. Mais ne nous hâtons pas de les mépriser : qui sait ce qu'elles cachent sous leur défroque sordide. Nées dans la rue, peut-être dans le ruisseau, mais exposées à toutes sortes d'aventures, *rien ne dit que nous ne les retrouverons pas un jour dans un salon,* brillantes et parées des fleurs de la littérature. Elles ont même plus de chances de fournir une carrière que celles qui seraient nées dans la bouche d'un maître de la parole ou de la plume.

» Cela s'est vu.

» D'ailleurs le français est-il autre chose que du latin incorrect ? Ainsi *l'incorrection n'est pas sans avenir.* Il lui arrive même de fournir une assez jolie carrière ».

b) N'invectivons pas le créateur d'un prétendu néologisme avant d'avoir consulté le dictionnaire, consultation féconde en surprises. Saviez-vous que *hannetonner* (secouer un arbre pour...) — horreur n'est-ce pas ! — date de 1796 ? Vous doutiez-vous que l'Académie a admis en 1835 le très populaire *trimbaler ?* Et plus récemment *crâner, embêter, esquinter,* pour finir par... *zut !*

c) Suisses romands, soyons particulièrement prudents sur ce point ; car tel mot qui nous paraît un régionalisme est courant en

France, même chez les gens cultivés ; et certaines surprises nous seraient épargnées, si nous parlions plus correctement.

Exemple sur le premier point. Les honorables pédagogues qui nous interdisaient, comme provincialisme inadmissible, le verbe *mâchurer*, auraient ouvert de grands yeux si nous nous étions avisés de mettre le dictionnaire sous leur nez : mâchurer, barbouiller avec du noir, 1762. Je fus moi-même penaud quand M. le professeur Bailly me reprocha de considérer *s'égailler*, des chasseurs *égaillés*, comme argotique ou dialectal : « devant tout ce qui vous paraît néologique, soyez prudent ! »

Exemples sur le deuxième point, les incorrections de notre langage qui nous font prendre pour blâmables des expressions excellentes auxquelles nous ne sommes simplement point accoutumés. Je viens de trouver dans mon journal, de la plume d'un écrivain — je dis bien un écrivain, gradué d'université, — « le *numérotage* des rues » ; nombre de lecteurs, sans doute, auront tiqué devant ce suffixe, car nous avons l'habitude de dire *numérotation ;* et plusieurs peut-être auront vitupéré cette négligence, chez un homme qui devrait donner l'exemple du respect de la langue... et patati et patata : nous connaissons le refrain. Eh ! bien, défenseurs du bon langage, c'est vous qui avez tort : les dictionnaires donnent *numérotage*, et ignorent l'autre mot, le nôtre ! « L'eusses-tu cru ! »

Autre surprise : le *téléphérique* du Salève, alors que j'avais toujours vu le mot orthographié par une *f* ; Larousse donne les deux ; mais l'Académie ne connaît que le *ph*.

Oui, censeurs de chez nous, soyons prudents !

* * *

Maintenant, passons en revue un certain nombre de cas, en les groupant, que bien que mal, selon leur nature.

Les mots proprement nouveaux sont rares. Je ne sais d'où vient *resquilleur*, ni si on s'en explique la formation ; mais, pour être tout jeunet, il a fait déjà une jolie carrière. *Rescapé* (Académie), fit son apparition dans nos quotidiens français en 1906, au sujet de la terrible catastrophe de Courrières : c'est, sauf erreur, un ressortissant du Midi, bien vite naturalisé.

« Je crois bien, dit M. Sensine, que *frigidaire*, qu'on lit dans tous les catalogues d'aujourd'hui, doit horripiler la gent puriste : mais il

n'y a aucune chance que l'Académie elle-même pût lui substituer *refroidisseur*, si, par hasard, elle trouvait ce mot mieux venu que l'autre. Frigidaire restera, je crois, comme sont restés des mots qu'on trouvait abominables au début, puisque le méprisable argot nous a fourni : *bagou*, *cambrioleur*, *maquiller*, *trimer*, *voyou* et beaucoup d'autres. Dans la société verbale, il n'y a pas que des gens de noble origine. »

Dans le même article, l'érudit auteur de la *Nécrologie verbale*, qui s'intéresse aux nouveau-nés de la langue aussi bien qu'aux défunts, prend la défense de *maximal* et *minimal*, formés sur le type de *décimal*.

Les inventions récentes nous valent un vocabulaire savoureux qui fournirait matière à un volume, et dont voici deux ou trois échantillons. Non seulement les *représentations cinématographiques* sont devenues du *cinéma*, puis du *ciné ;* mais celui-ci est pourvu de quelques rejetons, dont je note vraisemblablement le dernier : « du droit d'auteur sur les films *cinéphoniques* ».

En fait de paternité, le cas de *auto* est encore plus curieux ; sa famille légitime : autonomie, auto-cuiseur, auto-intoxication, etc., se voit supplantée par une légion de bâtards, dont auto-garage ; il n'y a pas grands rapports entre l'auto-benzine et la soudure autogène ; et n'allez pas croire que l'autodidacte se soit formé dans une auto-école. Si « les intéressés appartiennent aux milieux *autophiles* », ils ont à se défendre contre *l'autophobie*. Mais, quand Ed. Rod, dans les *Trois cœurs*, nous présente un personnage qui « par tous les chemins revenait à lui-même, à sa propre *autolâtrie* » (dictionnaire), n'oubliez pas que ce mot appartient à la famille légitime, d'origine hellénique.

Voilà quelques dizaines d'années que les trains *se télescopent ;* mais c'est tout récemment qu'un orateur lausannois « a prononcé un de ses discours *télescopiques*, dont les périodes s'étirent à la suite les unes des autres comme les tuyaux d'une longue-vue ».

* * *

Innombrables sont les infinitifs et les participes de la première conjugaison, plus ou moins bien venus, formés sur des noms, ou remplaçant une locution. « Gardez-vous de *minimiser* les dangers de cette entreprise » (sous-estimer) — Cladel fait dire à un personnage : « je *rouais* comme un paon » ; — Estaunié : « l'hiver, ils me *ciblaient* avec leurs boules de neige ». — Sur Messine, M. Jean

Nicollier voit se lever « une lune *caramélisée* comme une romance » ; mais il s'indigne, dans un autre article, « contre les modistes prêtes à *chapeauter* (Larousse) les jolies femmes ». Et Phil. Godet s'indigne autrement encore contre le vandale qui nous prie de « *agender* les réunions mensuelles au premier mardi du mois ». Que dirait-il « des bandits qui *rétraitèrent*, poursuivis par les gendarmes, tandis qu'un sergent se *révolvérisait* » ? et du statisticien « qui n'a plus qu'à *bloquer* (faire le total) les résultats par nationalités » ! Arrêtons-nous, avec l'*Illustration* du 25 avril, sur la colline *cîmée* par une forteresse.

* * *

Pêle-mêle. Le chapitre de l'ellipse : le *téléphérique* du Salève délivre des billets spéciaux « à l'exception des dimanches et *fériés* ».

Le chapitre des *isme* et *iste* : *succursalisme*, cité par M. Sensine ; la lutte contre l'*encyclopédisme* (pas dans Hatzfeld et Darmestetter) que préconisent nos autorités scolaires.

Il y a longtemps que nous avons nos *Rousseauistes*, comme nos *Moliéristes ;* mais c'est 1936 qui créa les *sanctionnistes*, et mai 1936, les *rexistes* belges. — Notre maison a *l'exclusivité* pour ce produit.

A côté de monstres comme *suggérable*, *imprévoyable*, et tant d'autres, dus évidemment à des semi-illettrés, un élégant journaliste lausannois vient de nous doter de bateaux *inchavirables* (Larousse).

Gardons-nous d'ouvrir quelques volumes des Goncourt ; nous serions submergés sous des néologismes aussi gracieux que « *l'instinctivité* tendre et sans emploi de sa tendresse » ; ou « on attendit, pour son *transfèrement* (transfert), que la station fût vide ».

Gardons-nous de dresser la liste des *adverbes* en ment qui font encore, ou ont fait longuement antichambre.

Mais rappelons — ce sera ma conclusion toute naturelle — que *calmement*, employé depuis toujours, j'imagine, biffé sans rémission par les maîtres d'école tant soit peu puristes, n'a pas encore trouvé grâce aux yeux des académiciens de 1935 ! Ed. VITTOZ.

INFORMATIONS

PROGRAMME DE COURS AU CONSERVATOIRE DE LAUSANNE

susceptibles d'intéresser les instituteurs. — Inscriptions jusqu'au 15 septembre au Secrétariat du Conservatoire. Début du cours, le 3 octobre. Professeur : M. Aeschimann, instituteur et professeur de chant, à Bex.

1. *Cours de flûte douce pour enfants* (débutants) : technique générale de l'instrument ; duos faciles, en style consonant ou polyphonique ; canons à 2 et 3 voix.

2. *Cours de flûte douce pour adultes* (débutants) : Voir programme du cours N° 1.

3. *Cours de flûte douce pour adultes* (perfectionnement) : duos pour flûte soprano et alto. Transposition. Duos et trios pour flûte alto. La flûte ténor comme basse du trio. Le quatuor de flûte douce dans la musique vocale. Comment combiner la flûte douce avec la flûte à bec. Rôle complémentaire de la flûte traversière, la clarinette, les instruments à cordes (violon, alto, violoncelle, etc.) ? Les instruments qui accompagnent la flûte douce (piano, clavecin, luth, guitare). Les participants à ce cours auront non seulement l'occasion de jouer de la musique populaire, mais aussi quelques œuvres polyphoniques de la Renaissance.

4. *Cours pratique de Singbewegung* (*culture de la musique populaire*). — Analyse des chansons populaires, leur interprétation avec flûtes douces et autres instruments à percussion (triangle, cymbales, castagnettes, etc.), pour rendre l'enseignement du solfège plus attrayant. Rôle du canon à l'école et dans les sociétés de jeunesse. Instrumentation du canon. Le centre d'intérêt musical comme moyen de culture.

Remarque : Le manuel de chant : « Chante Jeunesse » servira de *base* à l'enseignement dans les cours N°s 3 et 4.

UNE PROPAGANDE ORIGINALE DES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES

La collaboration des sociétés coopératives de consommation avec la *Coopérative bernoise pour l'utilisation non-alcoolique des fruits* (BEGA), qui est très avantageusement connue, donne lieu à une propagande fort originale et, en même temps, des plus utiles au point de vue de l'agriculture.

La BEGA, en effet, a mis à la disposition des sociétés coopératives de consommation 70 000 exemplaires d'un *protège-cahier* destiné à répandre l'idée du *cidre doux* dans les rangs de la *jeunesse*.

Le cidre doux, dont la vente atteint des chiffres vraiment intéressants dans bon nombre de magasins coopératifs, est la boisson par excellence pour nos jeunes. Pour le prouver, il suffit de constater avec le professeur Hartmann que le cidre doux n'est autre chose que le pur jus de fruits non fermenté et franc de toute adjonction de matières étrangères : c'est en un mot la *pomme liquide*.

Si un de nos plus célèbres professeurs de médecine infantile, le professeur Feer, de l'Université de Zurich, a conseillé aux parents, lors d'une exposition de Pro Juventute, de ne pas donner des boissons alcooliques, ni des vins médicinaux aux enfants, il a recommandé, par contre, de leur donner *des fruits et des jus de fruits tant qu'ils en veulent*.

En distribuant le protège-cahier de la BEGA, les magasins des coopératives font en même temps une excellente campagne en faveur de l'hygiène de l'enfant et ils aident à l'agriculture, tout en ne négligeant point leurs propres intérêts. Selon les constatations de nombreux chefs de l'agriculture, la consommation du cidre fermenté a atteint plus ou moins le maximum de son débit, tandis qu'on peut certainement créer *un débouché intéressant* pour nos fruits en habituant nos populations à faire entrer largement la consommation du cidre doux dans le régime des enfants et des jeunes.

(Recommandé par la Société suisse des maîtres abstinents.)

PRATIQUE

CENTRE D'INTÉRÊT : L'OISEAU

II. Le nid : les métiers mis à réquisition pour sa construction.

Introduction. — Notre centre d'intérêt manquerait d'un élément essentiel... d'intérêt, et aussi de potentiel éducatif, s'il ne consacrait pas quelques instants encore au travail de construction chez diverses catégories d'oiseaux que l'on peut bien appeler les premiers artisans de la planète, du moins par rang d'ancienneté. Dans une certaine mesure aussi par l'ingéniosité et le savoir-faire qu'ils déploient dans l'édification de leurs corbeilles et de leurs cabas.

Cette revue pourra fournir de suggestives leçons de travaux manuels ; inviter nos écoliers à construire des nids, n'est-ce pas le meilleur moyen de leur faire passer l'envie abominable de détruire stupidement ceux des oiseaux ?

Comme documentation, une visite individuelle ou collective à l'un ou à l'autre de nos musées cantonaux ou régionaux est indiquée. Les plus importants peuvent s'enorgueillir de posséder des collections ornithologiques de grande valeur que l'on a tort de négliger pour l'enseignement. A cet égard, les classes citadines sont véritablement privilégiées. Le savent-elles, et agissent-elles en conséquence ?... C'est ce que je ne saurais affirmer, ni infirmer.

Le *Nouveau Larousse illustré*, édition originale ou réédition récente, donne un tableau suggestif qui peut jusqu'à un certain point remplacer les collections des musées. Le tout est de vouloir se servir de ces moyens avec un peu de ferveur et d'imagination.

Ces charpentiers, ces vanniers, ces tisserands, ces tapissiers, ces couturiers même nous donnent des leçons de travail manuel qui, pour n'être pas inscrites au programme officiel, n'en sont pas moins éducatives, avec des éléments d'humour et d'imprévu qui manquent trop souvent aux autres. Passons-les en revue rapidement.

Les charpentiers. — Ce sont les moins difficiles ; ceux dont on peut dire qu'ils n'en « mettent pas beaucoup », dans le monde des oiseaux, s'entend. Tout le contraire de nos bons charpentiers qui ont une grande toiture à édifier.

A tout seigneur, tout honneur : le roi des oiseaux est de cette catégorie d'artisans. Le fondement du nid est le roc lui-même, généralement une large plateforme abritée par une paroi surplombante qui ne gêne ni la vue, ni les allées et venues. Sur cette aire solide et immuable, une première enceinte est établie au moyen de grosses branches choisies parmi les bois morts des forêts supérieures et des pins ou des genévriers rabougris. C'est une succession de fagots grossièrement enchevêtrés, enfermant un nid de plusieurs mètres de pourtour, jusqu'à 5. Des rameaux plus petits et plus élastiques sont entrecroisés sommairement à l'intérieur. Sur cette sorte de claie-sommier, le couple entasse un volumineux amas de tiges desséchées de fougères et de grandes graminées, matelas épais dont le centre est façonné en large coupe. Il n'est pas aussi grossier que la première enceinte pourrait le faire supposer, mais suffisamment capitonné de mousse et de duvet pour que l'incubation ait de bonnes chances de réussir. La masse de cette couche de montagnards remplirait presque un « drap » de faneurs des rochers. Les chasseurs d'aigles prétendent que la *sedia regalia* du roi des oiseaux finit par devenir un véritable charnier par l'accumulation des ossements des proies dépecées à domicile. Nous les croyons

sur parole, du moins ceux qui ont réellement vu et touché une aire authentique. Mais je pense que ces sortes d'installations ne peuvent guère s'analyser dans le détail ; à moins que le couple qui les a établies soit préalablement mis hors d'état de nuire à l'observateur trop curieux. Un nid d'aigle ne se laisse pas disséquer comme celui du pinson ou du chardonneret ou de tel autre bec-fin que vous voudrez.

Le système du nid-charpente sur soubassement de pierre se retrouve chez d'autres becs crochus ; mais il se perfectionne à mesure que décroît l'envergure des ailes. L'autour, par exemple, y emploie de petites bûchettes dont l'entrelacement avec les herbes desséchées représente déjà un semblant de vannerie.

Cependant les plus forts en bec ou en pattes sont, en général, les plus paresseux et les plus négligents. Les rapaces nocturnes se contentent de déposer leurs œufs dans la poussière et les menus débris de la roche accumulés par le temps dans les anfractuosités des rochers ou dans des grottes minuscules. Les vieux châteaux en ruines et les recoins des antiques clochers leur offrent également des cachettes capitonnées de poudre de mortier qui a le mérite d'être parfaitement sèche. Les troncs cariés des arbres creux ont aussi des logettes bien closes sur le plancher desquelles le bois mort a déposé un bon matelas de sciure naturelle.

Ne faut-il pas que les futurs brigands des airs et des forêts soient élevés un peu à la dure pour conserver les qualités de la race ?

Aussi peut-on marquer quelque étonnement de rencontrer parmi ces paresseux, et ces manœuvres, les belles colombes, les pigeons ramiers de nos bois. Ces oiseaux se contentent, en effet, de jeter négligemment sur quelque enfourchure une claie de brindilles posées sans travail et sans ordre, et sur lesquelles les œufs sont déposés comme sur le fond d'une bourriche de marchand de comestibles.

Les corneilles, les pies, les geais et autres déprédateurs au petit pied sont plus difficiles. C'est un véritable clayonnage, souple et solide, qu'ils fabriquent, capable de résister aux plus formidables coups de vent comme aux lourdes chutes de neige.

Travaux manuels. — Des maîtres en clayonnage, voilà donc l'exemple que nous retiendrons de notre première catégorie d'artisans emplumés. Mais il n'y aurait aucun intérêt à construire des nids de pies, de corneilles et d'autours, pas même une aire idéale d'aigle royal. Sinon pour essayer de se représenter mieux des installations qu'il n'est pas donné à chacun d'observer de près. Oui bien de rechercher dans les activités de l'homme les occasions et la nécessité de la pratique du *clayonnage :*

1. Entrelacs de pieux et de branchages pour maintenir la terre d'un terrassement.
2. Travail analogue pour retenir un sol mouvant.
3. Protection des berges d'un cours d'eau par double clayonnage chargé de galets et de gravier.
4. Préparation de claies et de clayons de divers genres et pour diverses destinations observées, ou à découvrir par raisonnement. Tout cela sous forme de travaux pratiques aussi bien que de transpositions à des jeux. P. H.

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE

Empaillage de tous les animaux pour écoles

Chamoisage de peaux — Fabrication de **Fourrures**

Labor. zool. et Pelleterie, M. Layritz, Bienne 7, ch. d. Pins 15

PAPETERIE PAYOT

15, RUE ST-FRANÇOIS

Quelques articles utiles pour les écoles

Accessoires pour tableaux noirs : compas, craie blanche et de couleurs, équerres, frottoirs, rapporteurs, règles, etc.
Agendas.
Albums à dessin.
Albums à colorier, pour enfants.
Ardoises.
Articles Frœbel.

Blocs à dessin et pour l'aquarelle.
Blocs magiques « Printator ».
Blocs-notes.
Blocs de papier à lettre.
Boîtes de couleurs pour l'aquarelle.
Boîtes de crayons de couleurs.
Boîtes de papier à lettre.

Cahiers bleus, toile cirée et divers.
Cahiers et carnets à anneaux.
Cahiers et carnets Spyrax.
Canifs et grattoirs.
Cannes pour cartes de géographie.
Carnets divers.
Cartes de visite imprimées et en taille-douce.
Cartons blancs.
Cartons de couleurs.
Colles liquides et en pâte.
Compas.
Couleurs Bourgeois, tubes et godets pour l'aquarelle.
Couleurs Marabou, en tubes, pour la gouache.
Crayons ordinaires, à dessin et crayons de couleurs.

Découpages pour enfants.

Echelles de réduction.
Encres à dessiner, de Chine et indélébiles.
» diverses à écrire.
Encriers divers.
Equerres, pistolets, tés à dessin.
Essuie-plumes.
Etiquettes diverses.

Feuilles de comptabilité américaine.
Fixateurs.
Fusains, estompes et fixatifs.

Gommes diverses.

Jeux éducatifs.

Machines à tailler les crayons.

Pantographes.
Papier à lettre et enveloppes.
Papier-ardoise.
Papier à calquer, en feuilles et en rouleaux.
» à décalquer.
» à dessin blanc et couleurs.
» buvard.
» gommé en feuilles et en rouleaux.
» pour aquarelle.
» pour couvrir les livres.
Pinceaux et godets.
Planches à dessin.
Plumes à réservoir.
Plumes et porte-plume.
Plumiers en toile et en cuir ; boîtes d'école.
Portefeuilles à dessin.
Porte-mines.
Porte-planche à dessin.
Punaises.

Rapporteurs.
Règles à calcul.
Règles diverses

Serviettes et sacs d'école.
Sous-mains.

Taille-crayons.
Tire-lignes.
Toile gommée en rouleaux.

Bibliothèque nationale suisse
Berne

Les Bastions, rue Candolle 18, Genève en face jardin, **chambres** avec ou sans pension. Repas soignés. Prix très modérés pour personnes stables.

L'ALLEMAND à l'**Ecole Tamé, Baden 57.** Cours de toute durée, à toute époque et pour tous. Prép. examens emplois fédéraux. Dipl. langues et commerce en 3 et 6 mois.

Voyages et séjours:

à Rome (dép. le 21 septembre et le 19 octobre), Fr. 134.— dès Lausanne ou Berne.
à Cervia, 7 jours (dép. le 12 et le 19 septembre), Fr. 87.— dès Lausanne ou Berne.
Séjours individuels aux plages de Cervia, Alassio, Grado, Cesenatico à partir de Fr. 72.— pour 7 jours pleins y compris le voyage dès la frontière.
Inscriptions "Voyages VISA" à **Fribourg** (tél. 353) et Mlle Gerber, institutrice, Gare 14, **Le Locle,** et Mlle S. Oppliger, institutrice, rue F. Amiel 5, **Genève.**

Vaudois, 30 ans, licencié en droit, diplômé en Pédagogie et en Protection de l'Enfance, ayant pratiqué en Belgique, en France et en Suisse, cherche place de **Professeur-Educateur dans institution privée.**

Cours en français et en allemand
Enfants difficiles

Offres sous chiffre S. 8566 X, Publicitas, Genève.

Editeurs responsables : A. Rochat et C. Grec.

LAUSANNE, 12 septembre 1936 LXXIIe ANNÉE — No 33

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

PARAIT LE SAMEDI

Rédacteur de l'« Educateur »:
ALBERT ROCHAT
CULLY

Comité de rédaction:
M. CHANTRENS, Territet
H. BAUMARD, Genthod
H.-L. GÉDET, Neuchatel
J. MERTENAT, Delémont

Rédacteur du « Bulletin »:
CHARLES GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

Correspondants de sections:
Mme L. CORNUZ, Vevey
Ad. LAGIER, Genève
Mlle M.-J. LONG, Genève
J.-E. MATTHEY, Neuchatel
H. SAUTEBIN, Delémont

ADMINISTRATION ET EXPÉDITION :
AVENUE DE LA GARE, 33, LAUSANNE
CHÈQUES POSTAUX : II. 6600 TÉLÉPHONE : 33.633

PRIX D'ABONNEMENT :
Suisse..... Fr. 9.— Etranger..... Fr. 12.—

Joindre 30 cent. à toute demande de changement d'adresse. Pour les annonces, s'adresser à PUBLICITAS S.A., Lausanne, et à ses succursales.

SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

TOUT POUR L'ÉCOLE

LIVRES ET MATÉRIEL SCOLAIRE

La LIBRAIRIE PAYOT rappelle au personnel enseignant qu'elle peut lui livrer les ouvrages et le matériel scolaire dont il a besoin avec la remise d'usage de 5 % accordée au personnel enseignant, aux établissements scolaires, pensionnats et instituts.

PAPETERIE PAYOT

15, RUE SAINT-FRANÇOIS

TOUS ARTICLES DE PAPETERIE